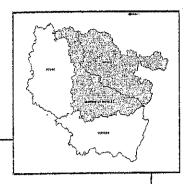
B/Boco



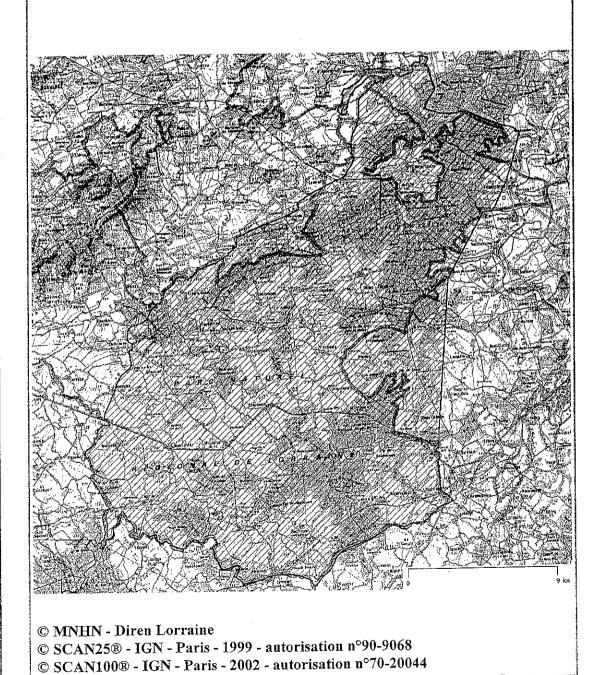


N° Régional: 00310000

Accument annexe of la Willberghion der 4 annel 2002



ue et Plousitate malle d'unitaté l'écologique Faun







N° Régional: 00310000

N° SPN:

Superficie: ha

Communce:

AVRICOURT(54) REMONCOURT(54) VAUCOURT(54) XOUSSE(54) XURES(54) ALBESTROFF(57) ASSENONCOURT(57) AVRICOURT(57) BERTHELMING(57) BARCHAIN(57) AZOUDANGE(57) BOURDONNAY(57) **BELLES** FORETS(57) BIDESTROFF(57) DIANE CAPELLE(57) DIEUZE(57) DESSELING(57) CUTTING(57) DONNELÀY(57) FENETRANGE(57) FOULCREY(57) FRIBOURG(57) GONDREXANGE(57) GOSSELMING(57) GELUCOURT(57) GÚERMANGE(57) DIEUZE(57) HAUT **GUEBLANGE** LES KERPRICH INSVILLER(57) HERTZING(57) CLOCHER(57) LANGATTE(57) LANDANGE(57) LAGARDE(57) BOIS(57)LANGUÍMBERG(57) LEY(57) LINDRE BASSE(57) LINDRE HAUTE(57) LHOR(57) LOSTROFF(57) LOUDREFING(57) MAIZIERES LES VIC(57) MITTERSHEIM(57) MONCOURT(57) MOUSSEY(57) MUNSTER(57) NIEDERSTINZEL (57) OMMERAY (57) RECHICOURT LE CHATEAU (57) RHODES(57) ROMÉLFING(57) RÓRBACH LES DIEUZE(57) BASSEL(57) TARQUIMPOL(57) DE **JEAN** GEORGES(57) ST

sold in the past

estation juridance

Textes:

Circulaire n° 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Objectifs:

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.









N° Régional: 00310000

N° SPN:

Superficie: ha

Définition juridique (suite)

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF en Lorraine:

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.





ÉTANG DE LANSQUENET



N° Régional : 00120038

N° SPN: 410001913

Superficie: 54,98 ha





Date de description: 01/01/1984

Date de mise à jour : 01/01/1984









N° Régional : 00120038

N° 5PN: 410001913

Superficie: 54,98 ha

Communes

RORBACH LES DIEUZE(57) ZOMMANGE(57)

Description du site

Types de milieux:

Etang de pisciculture, ceinturé par la forêt. Une petite roselière en amont. Etang situé en amont de l'étang de Zommange. Magnopotamion Phragmition:

Eléments de phytosociologie :

Magnopotamion Phragmition.

Etage de végétation :

Etage collinéen.

Dégradations sur la zone :

Dans l'immédiat, aucune dégradation constatée.

Dégradation de la qualité des eaux préjudiciable aux peuplements à Uticulaire.

Protections:

Cet étang doit être intégré dans la zone de protection de l'étang de Lindre, au même titre que l'étang de Zommange. Les 3 étangs (Lindre, Zommange et Lasquenet) forment un ensemble de grande valeur écologique.

Projet de Réserve Naturelle.

Secteur de l'Ile de la Folie et de la Cornée de Zommange à préserver de toute altération.

Intérêts :

Etang de pisciculture, exploité traditionnellement par vidange tous les 2 ans.

Intérêt ornithologique : reproduction sur le site d'1 couple de grèbe à cou noir et d'1 couple de Busard des roseaux.

Hivernage de plus de 300 anatidés.

Stations importantes pour des espèces végétales méconnues (Utriculaire Renoncule de Rion).

Intérêt des peuplements aquatiques.

Mais grande banalité des roselières.

Bibliographie:

MILVUS (chroniques ornithologiques du centre ornithologfique Lorrain) de 1973 à aujourd'hui (1983).

RICHARD, J.F. 1975 - L'étang du Lindre - Metz, Institut Européen d'Ecologie - 252p. FRANCOIS, J. - 1978 : L'avifaune du Lindre et de ses environs - Bull. Soc. hist. nat. Moselle, 42ème cahier, 1978 - pp. 227 - 237.

Pré Etude d'Aménagement - Bassin versant du Lindre. Conseil Général de la Moselle 1994.







N° Régional : 00120038

N° SPN: 410001913

Superficie: 54,98 ha

Définition juridique (suite)

Textes:

Circulaire nº 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Objectifs:

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II : elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF en Lorraine :

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.





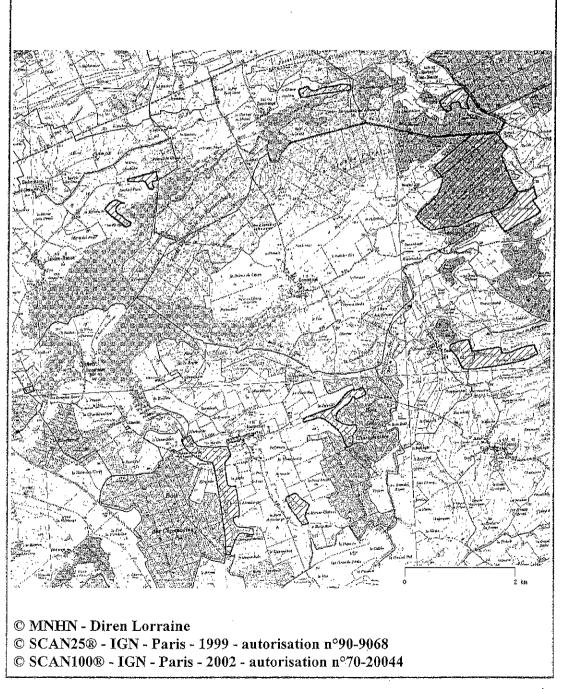


N° Régional : 00120090

N° 5PN: 410020025

Superficie: 4000 ha





Date de description: 01/01/1994 Date de mise à jour: 01/01/1994





N° Régional: 00120090

N° SPN: 410020025

Superficie: 4000 ha

communics.

BELLES FORETS(57) ASSENONCOURT(57) AZOUDANGE(57) DESSELING(57) FRIBOURG(57) GELUCOURT(57) GUERMANGE(57) LINDRE BASSÉ(57) RORBACH LES DIEUZE(57) TARQUIMPOL(57) ZOMMANGE(57)

Description du site

Types de milieux :

Prairie naturelle humide - pseudo tourbeuse - Chênaie-Charmaie.

Eléments de phytosociologie :

Molinion, Mesobromion acidocline, Carpinion.

Etage de végétation:

Etage collinéen.

Potentialités biologiques :

Milieux faisant d'une zone d'interêt International.

Dégradations sur la zone :

Intensification agricole, remembrement envisagé (Assenoncourt).

Très urgent vu l'interêt des milieux. (Acquisition - Mesures agri-environnementales).

Intérêts :

Ensemble de prairies naturelles et de massifs forestiers, participant à la protection du bassin versant du Lindre et possédant des espèces végétales exceptionnelles en Lorraine appartenant à des milieux très sensibles.

Stations primitives pour certaines espèces (Ophioglosse dans la chênaie-charmaie). Interêt biogéographique (aire disjointe) d'une vaste prairies à Sanguisorbe officinale (station potentielle à Maculinea nausithans).

- 1) Les Fusées (lindre Basse)
- 2) Le Vieux Speck (Zommange) 3) Etang de Zommange (Zommange)
- 4) Le Halbert (Tarquimpol)
- 5) Vallée de Boul (Assenoncourt)
- 6) Petit Azondange (Assenoncourt)
- 7) Jussières (Assenoncourt)
- 8) Etang du Breuil (Assenoncourt)
- 9) Derrière Sainsing (Desseling Fribourg)
- 10) Grossmatt (Belles Forêts)
- 11) Jardin Holtz
- 12) Neuf Etang (Rorbach les Dieuze).





N° Régional: 00120090

N° 5PN: 410020025

Superficie: 4000 ha

Description du site (suite)

Bibliographie:

Pré étude d'Aménagement - Bassin versant du Lindre. Conseil Général de la Moselle 1994.

Définition juridique

Textes:

Circulaire nº 91-71 du 14 mai 1991 du Ministère de l'Environnement.

Objectifs:

Initié en 1982 par le Ministère de l'Environnement, l'inventaire ZNIEFF a pour but la localisation et la description des zones naturelles présentant un intérêt écologique, faunistique et floristique particulier. Cet inventaire est conduit par un comité scientifique régional de spécialistes selon une méthode définie à l'échelon national. La prise en compte d'une zone dans le fichier ZNIEFF ne lui confère aucune protection réglementaire.

L'inventaire distingue 2 types de zones :

La zone de type I : elle couvre un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Cette zone abrite obligatoirement au moins une espèce ou un habitat caractéristique, remarquable ou rare, justifiant le périmètre.

La zone de type II: elle contient des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elle se distingue de la moyenne du territoire régional environnant par son contenu patrimonial plus riche et son degré d'artificialisation plus faible.

Les ZNIEFF en Lorraine:

L'inventaire a débuté en 1982 et s'est conclu en 1994 par la diffusion d'une plaquette permettant de faire la synthèse des connaissances de Lorraine. Environ 700 zones d'intérêt biologiques ont ainsi été décrites sur l'ensemble de la région. Les milieux retenus présentent une grande diversité et des superficies très variables. Des zones ponctuelles de quelques hectares peuvent héberger une flore rare et précieuse caractérisant par exemple certaines tourbières, pelouses sableuses, mares salées, grottes...

Souvent la zone atteint quelques dizaines, voire quelques centaines d'hectares : pelouses calcaires avec leur cortège d'orchidées, prairies humides ou encore forêts dans les Hautes Vosges. Le niveau d'intérêt des zones répertoriées est variable mais doit être au minimum régional.

De nombreuses zones ont manifestement une valeur nationale et ont engendrés des protections réglementaires (Montenach, fort de Liouville...).







N° Régional : 00120090

N°SPN: 410020025

Superficie: 4000 ha

Définition juridique (suite)

Un programme de réactualisation des ZNIEFF est en cours. La méthode a évolué sur le plan national. Désormais, les ZNIEFF seront définies grâce à une liste d'espèces déterminantes et une liste d'habitats déterminants se basant sur des critères régionaux. Les descriptions seront plus précises (différents taxons pris en compte et non plus uniquement la botanique ou l'ornithologie) et la définition du périmètre devra être argumentée. Ce travail va permettre de voir l'évolution des milieux naturels en Lorraine.